



THELLO SUPPRESSION D'EMPLOIS LA CFDT EST AUX CÔTÉS DES SALARIÉS !

La société Thello, filiale à 100 % de Trenitalia, s'apprête à cesser l'activité dite des trains de jour créée en 2014 et constituée de trois allers-retours quotidiens entre Marseille, Nice & Milan. Pour mémoire, Thello est le premier opérateur alternatif à commercialiser des liaisons desservant plusieurs gares nationales françaises dans le cadre d'un service international.

Thello avait ainsi obtenu un accord historique avec la région PACA et la SNCF afin de pouvoir prendre en charge les voyageurs qui travaillent à Monaco et Vintimille dans le cadre de leur abonnement de travail.

**CET ACCORD TRÈS POSITIF POUR
LES USAGERS S'ÉTEINDRA PROCHAINEMENT
AVEC L'ACTIVITÉ DITE TRAINS DE JOUR**

L'arrêt de ces dessertes emporte en corollaire des conséquences destructrices pour l'emploi.

**38 POSTES SONT AINSI PRÉVUS D'ÊTRE
SUPPRIMÉS SUR LE SITE DE NICE : AGENTS
DE BORD, CONDUCTEURS DE TRAINS, AGENTS
DE MANŒUVRES, ENCADREMENT, ETC.**

La CFDT condamne fermement les choix stratégiques du Groupe Ferrovie dello Stato, qui a décidé de cesser l'activité dite des trains de jour et joue depuis des mois avec nerfs des salariés en faisant planer en permanence le spectre d'un plan de licenciement. Les inquiétudes des salariés et les troubles psychosociaux ont explosé chez Thello en quelques mois : le rapport d'expertise transmis dans le cadre de la Commission santé, sécurité & conditions de travail (SSCT) le dit haut et clair. ☹️☹️☹️



THELLO SUPPRESSION D'EMPLOIS

LA CFDT EST AUX CÔTÉS DES SALARIÉS !

FACE À CETTE SITUATION INACCEPTABLE, LA CFDT AGIT

AU NIVEAU DE LA BRANCHE FERROVIAIRE

L'État a ouvert le recours à un dispositif d'activité partielle de longue durée qui peut être mis en place par voie de négociation collective. Un accord relatif à l'APLD, s'il est signé et non dénoncé permettrait notamment d'apporter des garanties en matière de maintien des emplois et donnerait droit à des niveaux d'indemnisation des salariés supérieurs au dispositif d'activité partielle prévue par le Code du travail.

L'ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE (APLD) EST UN OUTIL QUI DOIT ÊTRE À DISPOSITION, MAIS SOUS CONDITIONS.

C'est pour cela que la CFDT a posé ses exigences dans le cadre des négociations qui se sont ouvertes au niveau de la branche ferroviaire et revendique notamment :

- #1 une **garantie d'emploi** pour tous les salariés de l'entreprise ayant recours à l'APLD ;
- #2 un **maintien intégral** des salaires ;
- #3 des **dispositifs** de formations renforcés.

L'APLD pourrait être, si l'accord de branche aboutit, une alternative réelle pour Thello. En effet, plutôt que de supprimer les liaisons ferroviaires entre la France et l'Italie, la Direction de Thello pourrait bénéficier d'une prise en charge importante des salaires par l'État conditionnée à des engagements en matière de maintien des emplois.

AUPRÈS DE TRENITALIA

Une partie des salariés, qui sont d'origine et de nationalité italienne, dont la majeure partie sont des contrôleurs, ont exprimé le souhait de pouvoir être reclassés au sein de la maison mère Trenitalia, qui compte plus de 25 000 salariés et 80 000 au niveau du Groupe Ferrovie dello Stato.

Malgré les demandes répétées à ce sujet de vos délégués CFDT, nous n'avons eu aucune réponse sur les possibilités de reclassement d'environ 15 personnes chez Trenitalia. La seule information connue à ce jour est que certaines organisations syndicales italiennes s'opposent à un éventuel reclassement des salariés de Thello au sein de Trenitalia.

LA CFDT TIENT À RAPPELER QUE SI LE PROJET « INTEROPÉRABILITÉ » QUE SOUHAITAIT METTRE EN PLACE THELLO N'A PAS ABOUTI, C'ÉTAIT DÉJÀ EN RAISON DU BLOCAGE EXERCÉ PAR CERTAINES ORGANISATIONS SYNDICALES ITALIENNES.

Pour mémoire, ce projet consistait pour le personnel de Thello à accompagner les trains de Marseille, Nice et Milan sur l'intégralité du parcours. Ce projet aurait sans doute permis de donner davantage de chances à la pérennisation des emplois de la résidence de Nice.

Aujourd'hui, nous avons une nouvelle démonstration de la considération que Trenitalia porte aux salariés de sa filiale en ne donnant pas de réponse favorable à la reprise des collaborateurs de Thello qui souhaitent intégrer la maison mère à la suite de la suppression programmée de leurs emplois. Cette posture est d'autant plus scandaleuse lorsque l'on sait que Trenitalia procède en ce moment même à des embauches de personnel en Italie.

AU NIVEAU DES AUTRES ENTREPRISES DE LA BRANCHE FERROVIAIRE

La CFDT milite également activement pour qu'un principe de solidarité soit mis en œuvre par les autres entreprises de la branche ferroviaire afin de pouvoir proposer un emploi à des salariés de Thello qui feraient potentiellement l'objet d'un licenciement.

En agissant à ces différents niveaux, la CFDT Cheminots défend avec opiniâtreté les salariés de Thello et œuvre pour tenter de trouver une issue qui leur soit la plus favorable possible. ●

DANS UN CONTEXTE DE CONTRACTION GLOBALE DE L'OFFRE FERROVIAIRE INTERNATIONALE ET MÊME DOMESTIQUE, IL EST URGENT POUR LA CFDT CHEMINOTS QUE LA DIRECTION DU GROUPE FERROVIE DELLO STATO PRENNE SES RESPONSABILITÉS EN ASSURANT LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS DE SA FILIALE THELLO.

